

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Lundi 30 Juin 2025

FG/MV
2025-119

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 30 juin à dix-sept heures trente, les membres du Conseil Municipal de Trouville-sur-Mer se sont réunis à la Mairie sur convocation adressée le Mardi 24 juin 2025 et sous la présidence de Madame Sylvie de Gaetano, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales la séance était publique, et retransmise sur le site internet de la Ville.

Conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14 - Présents : 21 - Représentés : 5 - Absent : 1

ETAIENT PRESENTS : Mme Sylvie de Gaetano, Maire ; Mme Delphine Pando, M. Guy Legrix, Mme Martine Guillon, M. Patrice Brière, Mme Catherine Vatie, M. David Revert (à partir de la délibération n°2025-57), M. Lionel Bottin, Mme Julie Mulac, M. Maxime Aguilé, Mme Dominique Vignesoult, M. Pascal Simon, M. Jacques Taque, Mme Jeannine Outin, M. Stéphane Sabathier, M. Hervé Huchet, Mme Rébecca Babilotte, Mme Stéphanie Fresnais, M. Michel Thomasson, Mme Eléonore de la Grandière (à partir de la délibération n°2025-54), Mme Fabienne Rubin

ETAIENT REPRESENTES : M. Didier Quenouille (pouvoir à Mme le Maire), Mme Isabelle Drong (pouvoir à Mme Vatie), Mme Adèle Grand-Brodeur (pouvoir à M. Aguilé), Mme Claude Barsotti (pouvoir à Mme Fresnais), M. d'Achon (pouvoir à Eléonore de la Grandière)

ETAIT ABSENT : M. Jean-Pierre Deval

Le Conseil Municipal désigne Martine Guillon comme Secrétaire de séance.

.....

CHANGEMENT DE DENOMINATION ET ATTRIBUTION D'UN NOM POUR LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

La Bibliothèque municipale a célébré en 2024 ses dix ans d'existence dans les locaux sis au 176 Boulevard Fernand Moureaux. L'ouverture de la Bibliothèque après son déménagement avait en effet eu lieu en février 2014.

Considérant que cet établissement propose désormais une offre culturelle très variée : livres, CD, DVD, presse, jeux de société, jeux de vidéo, accès à des postes internet, etc. et que la dénomination « Médiathèque » semble plus cohérente par rapport à son contenu et ses activités.

Considérant qu'une consultation du public a été menée afin de recueillir différentes suggestions de nouvelle dénomination de la bibliothèque municipale.

Les membres de la Commission Animations, affaires culturelles et communication se sont ainsi réunis afin d'attribuer un nom qui distinguera l'établissement sur le territoire et lui donnera une identité propre et complète.

Considérant que le choix de la Commission s'est porté sur le nom : « La Médiathèque »,

Le Rapport entendu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Animations, affaires culturelles et communication du 20 juin 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré

S'abstiennent M. Thomasson, M. Sabathier, M. Bottin

Les autres membres du Conseil Municipal votent Pour

- **Approuve** la nouvelle dénomination de la Bibliothèque municipale située 176 Boulevard Fernand Moureaux qui s'appellera désormais : « La Médiathèque ».

- **Autorise** le Maire ou un Adjoint le représentant à effectuer toutes les démarches et formalités et à signer tout acte ou pièce afférent à l'exécution de cette décision.

Le Maire :

- **Informe** que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen dans le délai de deux mois après sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

.....
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE MAIRE

LE SECRETAIRE DE SEANCE